

DÉLIBÉRATION N° 2025/49

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 20 Novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Alexandre CHABAUTY, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Vincent CERISIER.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Thierry SOYER, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents :

Procurations :

M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement du contrat pour les logiciels métiers de COSOLUCE

Le contrat pour l'utilisation des logiciels COSOLUCE (finances, état civil, etc...) prend fin le 31 décembre 2025 et doit être renouvelé pour une durée de 3 ans.

Le montant annuel de la licence pack Optima+ est de 1 744,00 € HT soit 2 092,80 € TTC.

De plus, la société COSOLUCE a décidé de faire évoluer ses logiciels en mode hébergé (solution COLORIA) pour plus de sécurité.

Le renouvellement du contrat entraîne obligatoirement la migration vers ce nouvel environnement.

La migration et l'utilisation du mode hébergé entraînera un impact financier :

- Coût de la mise en service : 290 €HT soit 348 € TTC
- Coût de l'hébergement par an : 602,43 € HT soit
- Coût de l'accompagnement de l'AT86 : 252 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour :

- Le renouvellement du contrat,
- Le coût supplémentaire de la mise en service, de l'hébergement et de l'accompagnement du mode hébergé,
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Fait à ANTIGNY, le 5 Décembre 2025

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

086-218600062-20251120-20112025_49-DE
Reçu le 09/12/2025

Téléphone : 05.49.48.04.49

mairie@antigny86.fr